

La Martinique remporte la palme de l'Ifrecor pour l'ambitieux projet de mise en réserve naturelle régionale de la Baie de Génipa, du Parc naturel régional de la Martinique

A l'occasion de l'Année des outre-mer en 2011, l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), co-animée par les ministères chargés de l'écologie et de l'outre-mer, a lancé la première édition d'un concours national en faveur de la préservation des récifs coralliens, herbiers et mangroves.

Ce concours à destination des collectivités françaises d'outre-mer se propose de saluer le travail des élus ayant mené, au sein de leur collectivité, des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, herbiers ou mangroves.

Les projets sont classés et primés en deux catégories :
« Education, sensibilisation »
« Protection, valorisation, restauration »

En cette fin d'année 2012, le jury de la deuxième édition a décerné la palme de la « Protection, valorisation, restauration » au Parc Naturel Régional de la Martinique pour son projet de mise en Réserve Régionale de la Baie de Génipa.

Remise de la Palme au Ministère de l'Outre-Mer,

La cérémonie des Palmes IFRECOR 2012 s'est tenue au Ministère des Outre-mer le lundi 19 novembre, à l'issue de la journée Outre-mer du Congrès des maires.

En l'absence du Président du PNRM, Daniel CHOMET, c'est Monsieur Maurice BONTE, Président de l'Association des Maires de la Martinique et Délégué au Syndicat Mixte du Parc qui a reçu la palme des mains du Ministre de l'Outre-mer.

Au nom du Président du Parc, il a tenu à rappeler que cette palme vient couronner les efforts soutenus de la collectivité et de ses partenaires dans la préservation de nos espaces, de notre faune et de notre flore.

Le projet de Réserve Naturelle Régionale de la Baie de Génipa

La Baie de Génipa et de la Cohé Lamentin est un lieu patrimonial d'exception et d'intérêt mondial en termes écologique et biologique.

Il est donc important et urgent de protéger cette baie exceptionnelle. De nombreux outils de protection des espaces naturels sont disponibles. Après analyse, le statut de Réserve Naturelle Régionale semble répondre le mieux aux objectifs de protection et de gestion intégrée de cet espace.

Les avantages de classement en Réserve Naturelle sont nombreux :

- Une meilleure lisibilité de la zone à protéger, un effet « label Réserve Naturelle » ;
- Un cadre unifié pour une gestion intégrée du site ;
- Un outil juridique complémentaire : une « règle du jeu spécifique et concertée », des moyens de surveillance, de gestion et de mise en valeur ;
- Des décisions locales qui conduisent à la responsabilité et à l'appropriation.

Le projet visant la mise en Réserve Naturelle Régionale de la plus grande mangrove alluvionnaire de la Martinique (environ 1200 ha) et des écosystèmes aquatiques qui lui sont associés est à l'étude depuis plusieurs années.

Il est conduit par le Parc Naturel Régional de la Martinique, en concertation avec les acteurs et usagers de la zone (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, professionnels du tourisme), les associations de protection de l'environnement, les mairies de Ducos, Lamentin, Rivière-Salée, Trois-Ilets, le Conseil Régional et les services de l'Etat.

Cette récompense participe au renforcement des efforts des différents partenaires avec en dehors du projet de réserve, le contrat de baie porté par la Cacem ou encore le label récemment attribué des plus belles baies du monde. "

UICN et IFRECOR

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France (UCIN)

Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France.

Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics, 40 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts réunis en commissions spécialisées et en groupes de travail thématiques.

Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, associant également les collectivités locales et les entreprises.

Le Comité français de l'UICN s'est fixé deux missions principales : répondre aux enjeux de la biodiversité en France et valoriser l'expertise française à l'international.

L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)

Créée en 1999, l'IFRECOR agit depuis plus de 10 ans pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves, herbiers), dans les collectivités françaises d'outre-mer

L'IFRECOR est constituée d'un comité national et d'un réseau de 8 comités locaux représentant les collectivités françaises abritant des récifs coralliens : Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte, les îles Eparses, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française.

Le secrétariat de son comité national est assuré par le ministère de l'écologie et par le ministère chargé de l'outre-mer

L'objectif principal de l'IFRECOR est de promouvoir (sur le plan local, national et international) la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers) dans les collectivités d'outre-mer.

La Palme IFRECOR vise à mettre en lumière les bonnes pratiques des collectivités qui œuvrent pour la sauvegarde de la biodiversité, afin d'assurer aujourd'hui, et pour les générations futures, un patrimoine naturel riche et en bonne santé.

Le jury de la Palme IFRECOR est présidé par le Professeur Bernard Salvat (directeur émérite de l'EPHE – École Pratique des Hautes Études). Il rassemble des spécialistes des récifs coralliens et de la biodiversité ou de la communication (UICN France, Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS-CRIOBE, WWF France, Terre Sauvage, AMF).